

## Aviron

**Article 1 : Principe général**

1.1 L'Ugsel Nationale organise une rencontre honneur pour les jeunes filles et les jeunes gens des catégories benjamins, minimes, cadets et juniors **Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves de la rencontre nationale.**

**Article 2 : Catégories d'âges.**

2.1

Benjamins	nés en 2006 et 2007
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 1999 et 2001

**Article 3 : Composition des équipes****3.1 En collège :****10 ou 15 compétiteurs dans 2 ou 3 bateaux : Yolette B1, B2, M1, M2, C1**

- Yolette Mixte  
(2 garçons et 2 filles)
- Yolette Garçons  
Mixité interdite (à l'exception du barreur)
- Yolette Filles  
Mixité interdite (à l'exception du barreur)

**Une équipe est composée OBLIGATOIREMENT :**

- d'une Yolette Garçons et d'une Yolette Filles
- le 3<sup>ème</sup> équipage étant OBLIGATOIREMENT une Yolette Mixte Les pelles « Hache » sont

interdites

**3.1 En Lycée :****4 à 8 compétiteurs dans 1 ou 2 bateaux : Yolette M2, C1, C2, J1, J2**

- Yolette Garçons (barré) Mixité interdite (à l'exception du barreur)
- Yolette Filles (barré) Mixité interdite (à l'exception du barreur)

**Une équipe peut être composée de :**

DEUX yolettes.

## Article 4 : Qualifications

4.1 Pour la rencontre nationale honneur pas de qualification territoriale mais inscription **obligatoirement en ligne sur USport.**

## Article 5 : Déroulement de la compétition

### Courses éliminatoires :

Courses contre la montre sur une distance de 1000 mètres. Les bateaux utilisés sont des yolettes pour le collège et pour le lycée.

### Finales :

Courses en ligne de 1000 m.

## Article 6 : Précisions règlementaires

6.1 Interdiction de ramer dans deux bateaux,

6.2 Pas de sélection académique.

6.3 Les tenues de compétition ne doivent pas être apparentées à celles des clubs FFA.

6.4 Un bateau incomplet ne court pas.

## Article 7 : Calcul des points

Par addition des points obtenus par l'ensemble des équipages selon la grille ci-dessous :

1°	100
2°	90
3°	80
4°	70
5°	60
6°	50
7°	40
8°	30
9°	20
10°	10
11°	10
12°	10

**L'équipe première est celle qui totalisera le plus grand nombre de points.**

En cas d'égalité, la moyenne d'âge la plus jeune de toutes les équipières et tous les équipiers (barreurs compris) sera prise en compte pour départager.

## Article 8 : Titres décernés

8.1 Pas de titre national décerné

8.2 Un classement par bateau et un classement établissement sera effectué avec remise de récompenses.

## Article 9 : Objectifs éducatifs des compétitions UGSEL d'aviron

### Encourager et développer :

- 1) Le respect de l'adversaire
- 2) Le respect des consignes de sécurité,
- 3) La compréhension et l'acceptation de l'arbitrage,
- 4) Un comportement loyal et exemplaire,
- 5) La recherche de la maîtrise de soi en toutes circonstances.

## Article 10 : barreurs

### 10.1 Collège :

Il ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'UN seul équipage Son poids minimum est de 40 kg  
Il n'y a pas de restriction d'âge

Il doit appartenir au même établissement  
Une seule pesée sera organisée le jour de l'accueil

### 10.2 Lycée :

Il ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'UN seul équipage Son poids minimum est de 50 kg en 8  
Il n'y a pas de restriction d'âge

Il ne sera pas pesé en Yolette  
Il doit appartenir au même établissement  
Une seule pesée sera organisée le jour de l'accueil

## Article 11 : Arbitrage éducatif

**Un Jeune Arbitre obligatoire par établissement. Il ne peut pas être compétiteur.**

## Article 12 : Forfaits

12.1 Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UGSEL), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré FORFAIT.

12.2 Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de trois équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition avec deux équipages.

12.3 Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de deux équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition à un équipage.



**UGSEL**

Fédération Sportive Éducative  
de l'Enseignement Catholique

# CHARTRE

## ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

**Le jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

**L'adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

**L'organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



**ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !**

UGSEL  
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05  
TÉL. : 01 44 41 48 50 - [www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)